



Avis de pré-qualification

1. Autorité contractante : La Société Congolaise des Postes et Télécommunications, SCPT-SA en sigle ayant ses bureaux sis, Boulevard du 30 Juin, 1009, Hôtel des Postes de Kinshasa, Commune de la Gombe. Représentée par Monsieur le Directeur Général, Didier MUSETE.

Projet de Partenariat Public-Privé : CONTRAT DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET « E-SERVICES » DE LA SCPT-SA.

2. Référence N° : AVIS N°002/DPQ/PPP/DG/CGPMP/SCPT/2022
Description du projet de partenariat public-privé (le « Projet ») : PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET « E-SERVICES » DE LA SCPT-SA.
3. Au titre du présent Projet et en application de la Loi N°18/016 du 09 juillet 2018 relative au partenariat public-privé en République Démocratique du Congo, la Société Congolaise des Postes et Télécommunications, SCPT-SA en sigle, vise dans le cadre de son plan stratégique dénommé : « Plan de stabilisation et de restructuration », la conception et le déploiement d'une plateforme numérique de haute performance permettant la mise en œuvre d'un ensemble d'e-services pour fournir des solutions aux administrations, entreprises et citoyens, contrôler et sécuriser les échanges, empêcher significativement les fraudes, réduire les coûts de fonctionnement et faciliter les interconnexions avec des tiers.

Ce projet est basé sur le numérique avec toutes les meilleures technologies actuelles : la plateforme doit permettre à la République Démocratique du Congo de développer un programme de création de ressources à partir du numérique pour permettre à l'Etat une modernisation générale. Il s'agit de la création d'un écosystème sécurisé où administrations, entreprises et citoyens vont trouver une forte valeur ajoutée au quotidien.

La proximité de la SCPT-SA avec la population et les autres entreprises sur l'ensemble du pays via ses bureaux de poste et son rattachement à l'Administration publique sont des atouts majeurs tant sur le plan de la communication que de la crédibilité.

L'objet du contrat consiste à implémenter une plateforme numérique, financer, construire une infrastructure numérique d'hébergement et de calculs (Data Center) et de stockage (haute performance).

A cet effet, la SCPT-SA lance le présent avis aux entreprises ou groupement d'entreprises éligibles pouvant être intéressés par une participation au processus de pré-qualification des Soumissionnaires dans le cadre dudit projet.

4. L'arrangement financier envisagé par l'Autorité contractante : le capital investi par le partenaire privé sera remboursé sur base des recettes d'exploitation réalisées sur une période à convenir entre les deux parties.

5. Les critères de pré-qualification sont les suivants :

Pour être pré-qualifié et figurer sur la liste restreinte, le candidat devra obligatoirement remplir l'ensemble des critères juridico-administratifs, techniques et financiers définis ci-dessous :

a) Critères juridiques et administratifs

- Existence juridique selon la nature de l'entité :
 - ❖ Statuts notariés et l'acte de dépôt des statuts au greffe et/ou documents équivalents pour les entreprises étrangères ;
 - ❖ Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) et/ou documents équivalents pour les entreprises étrangères ;
 - ❖ N° Impôt ;
 - ❖ Preuve d'une attestation fiscale en cours de validité pour les entreprises congolaises ou équivalent ;
 - ❖ Preuve de l'enregistrement à l'Identification Nationale et/ou documents équivalents pour les entreprises étrangères ;
 - ❖ Attestation d'affiliation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et/ou documents équivalents pour les entreprises étrangères ;
 - ❖ Preuve de régularité des cotisations à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) de cinq dernières années jusqu'au mois de avril 2022 et/ou documents équivalents pour les entreprises étrangères ;
 - ❖ Certificat d'agrément du Secrétariat Général aux PT-NTIC ;
 - ❖ Preuve d'une expérience avérée en matière de mise en œuvre des projets en mode partenariat public-privé de nature similaire, de préférence en RDC ou dans un pays d'Afrique Subsaharienne ;
- En cas de groupement, tous les membres du groupe doivent avoir l'existence juridique selon leurs statuts respectifs. Un acte de groupement doit être signé par les membres du groupement et joint à l'offre ;
- Avoir les autorisations requises du Ministère de PT-NTIC et/ou Ministère du Numérique d'exercer les activités liées à leur objet ;
- Référence concernant les contrats analogues ;
- Norme de qualité éventuelle sous laquelle le candidat est inscrit ;
- Avoir un casier judiciaire vierge ou l'absence de condamnation du candidat, de ses dirigeants liée à leurs activités professionnelles.

b) Critères techniques

- Avoir participé à la réalisation d'au moins un (1) projet similaire à succès en RDC ou ailleurs ;
- Être une structure avec des collaborateurs qui ont été présents ou ayant développé des activités similaires dans au moins deux (2) pays d'Afrique Subsaharienne ou ailleurs ;
- Être un opérateur avec des collaborateurs ayant au moins cinq (5) ans d'expérience ou être capable de s'associer avec des partenaires remplissant ce critère ;
- Disposer d'une marque déposée de la plateforme numérique (logiciel) ayant les fonctionnalités de E-Services permettant la SCPT de fonctionner en mode « HUB-Numérique » de l'administration Congolaise ;

- Être en mesure de fournir au moins deux (2) attestations ou des preuves qui établissent que les collaborateurs du candidat ou des partenaires ont eu à respecter le cahier des charges qui leur incombaient dans un contrat similaire ;

c) Critères financiers

- Être une personne morale ou un groupement dont le montant de capitaux propres combinés atteint un minimum de 50% du capital social au 31 décembre 2021 ;
- Présenter les états financiers certifiés de cinq (5) derniers exercices (2017, 2018, 2019, 2020 et 2021) par un Cabinet d'audit agréé ;
- Fournir les preuves de la capacité de préfinancer à hauteur de 100% le coût global du projet et/ou la preuve de soutien d'une Institution bancaire ou financière reconnue internationalement ;
- Présenter un montage financier qui dégage un cash-flow capable d'honorer les engagements contractuels.

Les critères de pré-qualification permettent de procéder à la sélection. Seuls les soumissionnaires ayant répondu aux critères minimums de qualifications susmentionnées seront invités à soumissionner.

Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation en vue de retenir les meilleurs candidats sont les suivants :

N°	Critères	Points
	Critères juridiques et administratifs	25
	Critères techniques	45
	Critères financiers	30
	Total	100

Le seuil minimum requis pour figurer sur la liste restreinte est de : **75 points**

Posséder les qualifications professionnelles et techniques,

Avoir :

- Les ressources humaines ; conformément à la catégorie de l'Etablissement du formulaire 6 ;
- Les équipements et autres moyens matériels nécessaires pour mener à bien les phases du projet ;
- Etre en mesure de gérer les aspects financiers du projet et pour ce faire, posséder des capacités de gestion et d'organisation appropriées, être fiable et avoir une expérience notamment dans l'exploitation des services numériques.

6. Procédure de passation :

La passation du Contrat de Partenariat sera conduite par appel d'offres ouvert avec pré-qualification tel que défini dans la Loi N°18/016 du 09 juillet 2018 relative au partenariat public-privé en République Démocratique du Congo. Cet appel d'offre sera ouvert à tous les candidats éligibles et pré-qualifiés.

Une conférence peut être organisée avec les candidats avec, éventuellement, une visite de site, à Kinshasa, dans l'enceinte du bâtiment de l'hôtel des Postes, sis n°1009, boulevard du 30 juin premier niveau dans la salle de réunion le 12 septembre 2022 à 13h00'.

7. Demandes de dossiers de pré-qualification :

Les dossiers de pré-qualification des Candidats devront être retirés au Secrétariat Permanent de la Cellule de Gestion de Projets et Marchés publics « CGPMP » à l'adresse mentionnée ci-après : sis, n°1009, boulevard du 30 juin au premier niveau de l'Hôtel des postes « aile droit », moyennant un paiement au comptant non remboursable équivalent à 300\$ USD, de 10h00 à 16h00'.

8. Le lieu et la date limite de dépôt du dossier de pré-qualification

Le dépôt des dossiers de pré-qualification des Candidats devront être déposés sous enveloppe cachetée au plus tard le 10 octobre 2022 et porter clairement la mention « DOSSIER DE PRE-QUALIFICATION POUR LE CONTRAT DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET E-SERVICES DE LA SCPT-SA référencée N°002/DPQ/PPP/DG/CGPMP/SCPT/2022 en 5 (cinq) exemplaires plus 1 (un) original, à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Direction Générale de la SCPT-SA, sis n°1009, boulevard du 30 juin au premier niveau de l'Hôtel des Postes « aile gauche ».

Les demandes tardives seront rejetées.

9. Demandes d'éclaircissements

Les Candidats peuvent adresser des demandes d'éclaircissement à l'Autorité contractante au plus tard le 10 septembre 2022.

La réponse de l'Autorité contractante est transmise dans un délai maximal de dix (10) jours à compter de la réception de la demande d'éclaircissement, à tous les candidats ayant retiré un dossier de pré-qualification, sans indication de l'origine de la demande.

10. Les candidats seront informés, conformément aux conditions du dossier de pré-qualification, des résultats de leurs demandes. Seules les entreprises et groupements d'entreprises retenus en vertu de cette procédure seront invités à soumissionner.

Le Soumissionnaire retenu au terme de la procédure d'appel d'offres pour être attributaire du Contrat de Partenariat devra constituer une personne morale porteuse du Contrat de partenariat public-privé conformément aux lois et règlement de la RDC en la matière.

Fait à Kinshasa, le 23 AOUT 2022

